

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE**



---

## **DÉLIBÉRATION N°2023-057 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONT-CHATEAU /ST-GILDAS-DES-BOIS DANS LE CADRE DE L'ANIMATION ESTIVALE DE LA BASE NAUTIQUE**

---

Le 24 mai 2023, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 17 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	20
Excusés	13

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD  
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN  
Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD - M. Jonathan HERVÉ

**Excusés :**

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à M. Muriel MAHÉ)  
Mme Françoise CRAND (pouvoir à M. Jean-François GAUTIER)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)  
Mme Magali ANDRZEJEWSKI (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à M. Hélène MAVÉRAUD)  
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)  
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)  
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à M. Eliane RENAUT)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

**Rapporteur :**

M. Philippe ROUAUD, 4<sup>ème</sup> Adjoint délégué à la Vie scolaire et à l'enfance

Chaque année, pendant la période estivale, une offre de loisirs dédiée à la pratique du canoë-kayak et du paddle sur la rivière le Brivet est organisée. Ainsi, à partir de la base nautique installée allée du Brivet, deux circuits d'environ 12 kms en direction de Besné ou de Ste-Anne-sur-Brivet sont proposés.

Dans ce cadre, la Commune propose de mettre à disposition de la Communauté de communes un chalet, installé et démonté par ses soins. Par ailleurs, la Commune prêtera également son matériel de kayaks, gilets et pagaies du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2023 à l'exception des périodes où le matériel est utilisé dans le cadre des activités de l'Accueil de loisirs sans hébergement du pôle Vie scolaire, enfance.

Il est proposé de conclure une convention avec la Communauté de communes, afin de définir les engagements respectifs la Commune et de l'intercommunalité. Il est précisé que la mise à disposition est conclue à titre gratuit.

VU l'avis favorable de la commission Finances, en date du 15 mai 2023 ;

CONSIDERANT que les animations estivales organisées dans le cadre de la base nautique contribuent à l'attractivité touristique de la Commune et participent à la mise en valeur de son patrimoine naturel et notamment de la rivière le Brivet ;

### **DELIBÉRÉ**

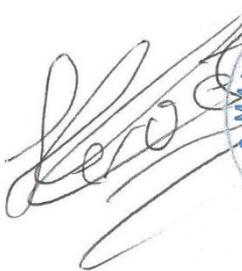
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer une convention avec la Communauté de communes du Pays de Pont-Château /St-Gildas-des-Bois relative à l'activité de la base de loisirs située allée du Brivet et annexée à la présente délibération ; ainsi que toutes évolutions de ladite convention sous réserve qu'elles ne remettent pas en question son économie générale.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 31 mai 2023

Le secrétaire de séance,  
Jonathan HERVÉ

Le Maire,  
Danielle CORNET



*Pièce annexe : Convention relative à l'activité de la base de loisirs située allée du Brivet conclue avec la Communauté de communes du Pays de Pont-Château /St-Gildas-des-Bois*

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : ..... 31/05/2023 .....
- De la publication ou notification le : ..... 31/05/2023 .....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*